

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annances, la ligne.	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 DÉCEMBRE

Les victimes de la confiscation

Le vote de confiscation des biens religieux produit en France une pénible émotion. Les feuilles radicales couvrent de fleurs les chaînes que M. Brisson a mises aux mains des ministres, mais, de même qu'à la Chambre, il se trouve dans la presse républicaine des voix indignées pour condamner et flétrir les monstruosités jacobines. Nous citons avant-hier le *Journal des Débats* ; mentionnons aujourd'hui la *Liberté* ; et constatons que le *Temps* regrette qu'il n'ait pas été déféré au vigoureux appel fait par M. Clausel de Coussergues « au sentiment de justice et au bon sens français ».

Les sectaires ne sont pas encore au triomphe, car ils risquent d'être écrasés sous les ruines qu'ils accumulent. L'édit franc-maçonnique avait pour but de tuer lentement et sûrement les victimes que l'on commence par dépouiller.

Mais celles-ci, qui ont opposé jusqu'ici aux persécutions une résignation peut-être excessive, ne veulent et ne peuvent aller plus loin dans la voie qui les conduit directement à la ruine. Nous savons que plusieurs congrégations ont déjà fait connaître leur intention de quitter la France plutôt que de se prêter plus longtemps aux extorsions fiscales.

Les Petites Sœurs des Pauvres abandonneront leurs établissements. On ne les verra plus passer dans nos rues allant quêter pour leurs vieillards, ici le marc de café et le bouillon, là les bouts de cigares, et, un peu partout, quelques centimes pour subvenir aux besoins de leurs pensionnaires. La légendaire carriole, traînée par quelque invraisemblable cheval — quand ce n'est pas par un âne, — n'a plus de place dans la société qui a vu tant de va-nu-pieds d'il y a vingt ans émerger de la crotte et de la bohème et s'écrier en se prélassant dans les carrosses officiels : C'est nous qui avons le pouvoir !

Les Lazaristes n'iront plus soutenir, en Orient, l'influence française. Gambetta les encourageait par de généreux secours puisés à larges mains dans les caisses du Trésor. Il passerait aujourd'hui pour clercal, et on lui reprocherait l'enterrement non laïque et la réprocherait l'enterrement non laïque et la fin chrétienne de son père. Nos missionnaires ne pourront plus aller au-delà des mers jeter nos échos lointains le nom glorieux de la Patrie, et enrrouler le drapeau national autour de la croix. A ces sublimes pauvres, on impose le droit d'accroissement, ajoutant ainsi l'ironie des mots à l'iniquité d'une légalité louche et tyrannique.

Et les Sœurs de Charité ? Elles partiront donc aussi, ces admirables filles de Saint-Vincent-de-Paul que le peuple salue avec un respect attendri, qui servent de mères à tant d'orphelins, qui ont sur les champs de bataille soigné nos soldats mourants ? On les a chassées des hôpitaux parce qu'elles aiment le Christ ; va-t-on les forcer à quitter la France parce qu'elles l'ont trop bien servie dans ses douleurs et ses misères ? Elle disparaîtra cette blanche cornette qui abritait tant de vertus et

d'héroïsme ! Nous ne les verrons plus ces robes de bure qui sont, à elles seules, une sainteté !

Mais non ! cela est impossible. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce malheur s'accomplissait, il faudrait désespérer de notre pays qui aurait laissé perpétuer ce crime. Il y va de l'honneur de la France !
 LOUIS D'ESTAMPES.

Suivant plusieurs de nos confrères, il faut s'attendre à ce qu'un certain nombre de congrégations religieuses vendent les biens qu'elles possèdent en France et transportent à l'étranger le siège de leur ordre ; outre les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ils citent les Trappistes qui iraient en Suisse et les Chartreux qui passeraient en Allemagne.

Par 336 voix contre 499, la Chambre a voté un emprunt de 867 millions.

Où sont les promesses électorales ? où sont les neiges d'antan ? Ni emprunt, ni impôts nouveaux, disait-on aux électeurs, et un an plus tard on leur donne une surcharge de 48 millions et un emprunt qui approche du milliard.

On leur promettait aussi la paix religieuse, et on vote, par voie détournée, la spoliation des congrégations catholiques. « Ah ! si l'on pouvait ! » s'écrie un journal ministériel, le *Mot d'Ordre*. Ce n'est pas taxer, c'est confisquer, c'est dépouiller ces cavernes de brigands ecclésiastiques qui se sont enrichis des dépouilles du peuple ! »

N'est-ce pas plutôt le peuple qui profite des biens ecclésiastiques ? A qui servent les hôpitaux, les orphelinats, les asiles ? Au peuple, à ses enfants, à ses vieillards, à tous ses blessés, à tous ses invalides du travail. Si les congrégations, ruinées par le fisc, sont contraintes d'émigrer, qui en souffrira le plus ? Les pauvres jetés de nouveau sur le pavé. Pendant deux jours une Chambre républicaine a crié par tous ses votes : Malheur aux pauvres !

Dans ce long combat il y a deux catégories de vaincus : les catholiques et les constitutionnels.

LES SŒURS DE LA CHARITÉ

Au moment où 350 députés républicains votaient les lois destinées, de l'aveu même de M. Henri Brisson, à ruiner toutes les congrégations religieuses d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées, M. Jules Simon faisait dans le journal le *Temps* l'éloge de ces associations, et, en particulier, de la plus populaire d'entre elles, celle de Saint-Vincent-de-Paul.

« Je pensais ces jours-ci, disait M. Jules Simon, en commençant, je pensais aux congrégations, à propos du droit d'accroissement, et je me disais, entre autres choses, qu'on ne les connaît pas. Les profanes ne les connaissent certainement pas. Je ne sais pas si les catholiques les connaissent bien. Il y en a une pour laquelle j'avoue que j'ai une sorte de prédilection. C'est celle des Sœurs de la Charité, des filles de Saint-Vincent-de-Paul. »

Après des éloges mérités à l'adresse des saintes filles, M. Jules Simon donnait les renseignements suivants :

« Les Sœurs ont maintenant, en France et en Europe, 2,434 maisons dans lesquelles elles instruisent 185,000 enfants et donnent des soins à 45,635 malades, inscrits dans les hôpitaux, sans compter les innombrables malades secourus à domicile. C'est quelque chose ; mais elles ne se bornent pas à nous faire du bien chez nous et à en faire en Europe, chez nos voisins. Ces humbles filles sont, comme on dit à présent, des pionnières de la civilisation. Elles propagent au loin le nom français dans des pays inconnus et sauvages, et, à la différence de certains explorateurs, elle le font aimer.

« Un jour qu'il était question au Sénat des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, mon ami, M. Fournier, qui a été ambassadeur à Constantinople, monta à la tribune : « N'oubliez pas », dit-il, les services qu'elles rendent hors de France à la France et aux Français. » On peut dire dans le Levant : Les flottes anglaises, les troupes russes. On y connaît aussi nos marins et nos soldats ; mais on y connaît surtout l'hôpital français, l'école française. C'est la propagande de la charité, plus autorisée peut-être et, assurément, plus durable que celle de la force.

« En Asie et dans les deux Amériques (Egypte, Turquie, Chine, Brésil, Equateur, etc.), les Sœurs comptent 328 maisons. Elles élèvent 32,978 enfants de toute nationalité et de toute religion. Elles reçoivent dans leurs hôpitaux 75,950 malades ; elles en soignent, dans leurs dispensaires, 2,947,000.

« Elles ont aussi à leur actif des services de guerre. Une d'elles eut sa cornette traversée d'une balle pendant qu'elle pansait un blessé. Le ministre voulut leur attribuer quelques croix, mais elles répondirent par la bouche de leur directeur : « Nous ne voulons, pour toute récompense, que de nouvelles occasions d'être utiles. »

INFORMATIONS

Il paraît probable que le Sénat votera presque sans débat le budget avec modifications peu importantes et qu'il reviendra ainsi à la Chambre jeudi.

Les vacances commenceront donc jeudi ou samedi au plus tard.

M. Carnot, président de la République, a envoyé, hier matin, ses félicitations à M. de Freycinet, à l'occasion de son élection à l'Académie française.

Le *Gaulois* cite parmi les vingt voix d'académiciens qui se sont portées sur M. de Freycinet, celles du duc d'Aumale et de M. Pasteur.

M. Coppée a voté pour M. Zola.
 On assure que quelques voix promises à M. de Freycinet se sont dérobées à cause de l'attitude prise par le ministère dans la discussion relative aux biens des congrégations.

ABUS SCANDELEUX

Il paraît qu'à la Chambre on ne se gêne plus du tout pour travestir les scrutins.

Abus scandaleux, crie la *Lanterne* qui,

après avoir fourni les preuves des hautes fantaisies que se permettent Nos Souverains, ajoute :

« Ces derniers chiffres sont les seuls sérieux.

» Ils permettent de constater une fois de plus que des députés ont mis plusieurs bulletins dans l'urne et qu'il y avait 22 bulletins de trop.

» Il faut une fois pour toutes que ces abus absolument scandaleux cessent et que les votes soient sincères, si l'on veut que le public croie à la dignité des députés et garde le respect des lois. »

Ce n'est pas une modification dans la façon de traiter l'urne qui changera l'opinion du public à l'égard du suffrage arrondissementier. On sait ce qu'ils valent.

Ils manquent de tenue — c'est vrai — et tombent dans le cynisme — la *Lanterne* le constate.

La représentation de gala qui a eu lieu jeudi soir, à l'Opéra-Comique, pour le monument de Bizet, a été superbe ; on y voyait une grande profusion de fleurs ; le public, qui était très choisi, a fait un grand succès aux interprètes Galli-Marié, Melba, Lassalle, de Reské. La recette a produit 42,000 francs.

Pendant la représentation, M. Larroumet a remis à M^{me} Galli-Marié les palmes académiques.

Il est question de nommer le vice-amiral Duperré grand-officier à l'occasion du nouvel an.

TRAIN DÉRAILLÉ

Alger, 12 décembre.

La *Dépêche algérienne* publie un télégramme annonçant que le train d'Oran a déraillé à Saint-Cyprien des Atfafs.

On parle d'une quinzaine de contusionnés. La blessure de M. Bourlier, député, serait assez sérieuse ; il aurait l'omoplate gauche brisée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 décembre 1890.

La Bourse est ferme et le mouvement de reprise que nous avons signalé prend une ampleur et une franchise des plus satisfaisantes. On cote le 3 0/0 à 96.17 ; le 4 1/2 0/0 à 104.55.

Le Crédit Foncier, poussé par les achats du comptant, s'avance à 4,308.

La Banque de Paris est en nouvelle hausse à 856. Le conseil d'administration a décidé qu'un acompte de 20 fr. par action sur le dividende de 1890, serait payé à partir du 2 janvier prochain.

Le Crédit Lyonnais se traite couramment à 808. La Banque d'Escompte se consolide aux cours de 568 à 570. Le Crédit Mobilier oscille de 420 à 425. La Société Générale est très ferme à 496.50.

La Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône est concessionnaire de son réseau en vertu de deux lois, l'une du 30 août 1884, l'autre du 7 juillet 1886. Elle jouit de la garantie de l'Etat et du département, ses actions rapportent 25 fr. par an. Il serait difficile, au cours de 520 qu'elles cotent actuellement, de trouver un placement plus solide à la fois et plus rémunérateur.

Tous les porteurs de fonds russes liront avec intérêt les études d'arbitrages conseillés par la Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie à sa clientèle, concernant ce groupe

de valeurs. Les renseignements seront communiqués sur demande adressée, 49, rue de Londres.

Les Chemins Economiques sont à 415.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Ce matin, le thermomètre marquait 9 degrés au-dessous de zéro. Le vent se tient au nord-est.

Baromètre sans variation.

Le temps s'est éclairci cette nuit, et le soleil, resté caché les jours précédents, brille aujourd'hui d'un vif éclat, faisant prévoir une continuation de froids secs avec la nouvelle lune d'hier 12.

Voilà bien l'hiver rigoureux annoncé par plusieurs météorologistes.

Les patineurs vont être en fête, et demain toutes les *fouilles* seront sillonnées d'amateurs du patin et du traîneau.

La Loire est couverte de glaçons.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur le nouvel emprunt de 870 millions :

Pour, 333. — Contre, 192.

On voté *contre* : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves.

C'est ainsi que les choses se passent. Pendant la période électorale, les républicains crient : Pas d'emprunt, pas d'impôts nouveaux ; mais une fois élus, ils sont les premiers à réclamer et à voter des emprunts et des impôts nouveaux. Seuls, les membres de la droite repoussent ces aggravations de charges pour les contribuables.

**

Sur l'ensemble du budget de 1894 :

Pour, 357. — Contre, 57.

MM. Berger, de la Bourdonnaye, général Lacretelle, de Soland, de Terves, se sont abstenus avec presque tous les membres de la droite et M. Floquet lui-même.

MM. Fairé et de Maillé n'ont pas pris part au vote comme ayant été retenus à la commission des douanes.

**

L'Union de l'Ouest dit à ce sujet :

« Voici encore pour le *Patriote* une belle occasion de gouailler les électeurs et les députés de Maine-et-Loire.

» Il est manifeste que les électeurs de Maine-et-Loire ont élu seulement des députés honnêtes, qui n'ont pensé qu'à tenir loyalement leur promesse de ne voter **ni emprunt, ni impôt nouveau**.

» Cela ne les empêchera pas, hélas ! de porter leur part des **40 millions** de l'impôt nouveau et des **870 millions** de dette éter-

nelle. que leur imposent les députés républicains chers au *Patriote*. Mais ils ont bravement fait leur devoir de bons Français, sages et patriotes, comme nos députés aussi ont loyalement rempli leur devoir de mandataires et de représentants du peuple contribuable, que la République écrase, gruge et ruine. »

Le 19^e Fautueil

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. de Freycinet, ministre de la guerre, a été élu jeudi membre de l'Académie française, en remplacement de M. Emile Augier, décédé.

C'est seulement au troisième tour de scrutin, à la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié plus un des votants, par conséquent le minimum de vingt voix, que le nom du président du conseil a été proclamé.

Dans sa séance du 1^{er} mai dernier, après trois tours de scrutin, les immortels n'avaient pu arriver à donner un successeur à M. Emile Augier, et l'élection avait été renvoyée au mois de décembre.

M. de Freycinet est le treizième titulaire du fauteuil, qui est désigné à l'Institut sous le nom de fauteuil de Balzac (ne pas confondre avec Honoré !).

Ce siège, qui est le 19^e, a été occupé tour à tour par l'historien Balzac (1634), H.-P. de Beaumont, archevêque (1634), F. de Harlay, archevêque (1671), André Dacier (1695), le cardinal Dubois (1722), Hénault (1724), de Beauvau (1771), Domergue (1795), Saint-Ange (1810), Parseval-Grandmaison (1811), de Salvandy (1835), enfin E. Augier (1857). On voit que, par une singulière coïncidence, un ministre de la guerre, le duc de Beauvau, a déjà précédé dans ce fauteuil le ministre de la guerre actuel.

L'Académie est maintenant au complet, et notre ministre de la guerre civil a désormais un uniforme à palmes vertes ; reste à savoir s'il le mettra pour passer la revue du 44 juillet.

Ainsi qu'on vient de le voir, le 19^e fauteuil, que M. de Freycinet va occuper à l'Académie française, est celui d'André Dacier (1695-1722), mari de M^{me} Dacier (Anne Le Fèvre), la savante helléniste née à Saumur, où son père, Tanneguy Le Fèvre, professait à la célèbre Académie fondée par Duplessis-Mornay.

L'EMPRUNT

L'émission de l'emprunt est fixée à la deuxième quinzaine de janvier.

Il y aura une émission unique, mais les versements seront échelonnés pour permettre à la petite épargne d'y participer.

LA LIBERTÉ SOUS LA R. F.

Un décret du conseil d'Etat, en date du 3 décembre, a annulé le vœu suivant, émis le

26 août, par le Conseil général de Maine-et-Loire :

« Que le gouvernement cesse de dénier le droit, pour les Conseils généraux et pour les Conseils municipaux, de voter des subventions en faveur des écoles privées et que, à l'avenir, aucune école ne soit laïcisée contrairement à l'avis du Conseil municipal. »

En donnant cette nouvelle, plusieurs journaux ont ajouté que le conseil d'Etat avait également annulé un crédit voté par notre assemblée départementale dans sa dernière session, en faveur des écoles privées.

Le conseil d'Etat n'a pas eu à s'occuper de cette seconde affaire, pour cette bonne raison que le Conseil général n'a voté, cette année, aucun crédit relatif aux écoles privées.

Une subvention de ce genre, votée en 1889, ayant déjà été déclarée nulle par le conseil d'Etat, notre assemblée départementale comprit aussitôt qu'elle ne pouvait rien contre la force et elle a dû s'abstenir sur ce sujet à la dernière session.

Mais cette singulière façon d'agir de la part de la R. F. prouve une fois de plus comment, dans les hautes sphères gouvernementales, on entend la liberté du suffrage universel et des pères de famille.

Ces législateurs, ces jurisconsultes qui refusent aux parents le droit de faire donner à leurs enfants l'instruction chrétienne dans les écoles primaires, que sont-ils et que font-ils bien souvent ?

Les uns sont des célibataires qui considèrent la famille comme « une vieille balançoire » ; les autres, malgré leur républicanisme, placent leurs enfants dans des maisons d'éducation congréganiste.

La plupart ne voudraient point interdire l'enseignement religieux dans les lycées, de peur de voir le vide se faire dans les établissements de l'Etat.

Mais ils ont supprimé toute idée religieuse de l'instruction primaire, parce qu'ils savent que le peuple n'a pas le moyen de faire élever ses enfants où et comme il lui plairait.

Voilà comment nos républicains entendent imposer la liberté aux petits et aux pauvres.

(Journal de Maine-et-Loire.) F. D.

NOS CHEMINS DE FER

Le *Patriote* donne des nouvelles « toutes fraîches » de nos chemins de fer d'intérêt local. Nous y lisons, notamment :

« L'accord au sujet de la ligne de Cholet à Saumur entre le système adopté par l'assemblée départementale et le Conseil d'Etat pourra, croyons-nous, être facilement établi ; mais il est à craindre que l'avis du Conseil d'Etat soit défavorable à la déclaration d'utilité publique de la ligne d'Angers à Candé. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous avons annoncé, pour lundi, une représentation de la *Favorite* avec une forte chanteuse et un nouveau ténor. Cette représentation s'annonce comme devant être des plus brillantes. Voici, en effet, les lignes que nous trouvons ce matin dans le *Ralliement* :

« Début de M. Dutrey, 1^{er} ténor, et de M^{lle} Rocher, forte chanteuse.

» M. Sureau-Bellet a eu la main heureuse en engageant ces deux excellents artistes, et on peut dire qu'il a trouvé l'oiseau rare (un ténor, un vrai ténor !), comme rarement à Angers il a été donné d'en entendre, même aux plus beaux jours du théâtre.

» La représentation de jeudi était digne d'une ville de premier ordre, et le public, du reste, n'a pas ménagé ses applaudissements et ses rappels à tous les interprètes ; c'est le meilleur éloge que nous puissions faire d'eux.

» M. Dutrey est bien le vrai ténor de demi-caractère ; quelle facilité d'émission, quelle jolie qualité de voix, quelle fraîcheur, et, chose rare, sachant nuancer et phraser avec goût ; son succès a été complet.

M^{lle} Rocher a déployé toutes les richesses d'un organe puissant et bien conduit ; chaque acte a été pour elle et M. Dutrey l'occasion d'un chaud rappel ; voilà pour le public angevin de bonnes soirées en perspective. »

On annonce que Jane May, accompagnée de sa troupe, viendra prochainement à Saumur où elle jouera *Cendrillonnette*.

INTRODUCTION DES PLANTS DE VIGNES ÉTRANGÈRES DANS LE CANTON DE MONTRÉUIL

M. le ministre de l'agriculture vient de prendre l'arrêté suivant, en date du 3 décembre :

« Article premier. — L'introduction des plants de vignes étrangères et des plants de vignes provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée, à partir de ce jour, dans le canton de Montréuil-Bellay (arrondissement de Saumur).

» Article 2. — Le préfet de ce département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le *Recueil des Actes administratifs*. »

ÉCOLE SPÉCIALE DE NOTARIAT D'ANGERS

La séance solennelle de rentrée de l'école de notariat aura lieu le mardi 16 décembre prochain, à 5 heures du soir, dans la salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René, 35, sous la présidence de M. Hédelin, président de la Chambre des notaires d'Angers. A cette séance aura lieu la distribution des récompenses accordées aux étudiants.

Les épreuves écrites qui doivent être subies par les sous-officiers d'infanterie de marine présentés à l'inspection générale de cette an-

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

Mais cet homme avait trop souvent calculé dans sa vie pour se laisser trahir même en cette circonstance, où eût succombé le cœur du plus fort dans l'explosion d'une douleur bruyante. Sans bien se rendre compte de la relation qui existait entre le prétendu vol commis par Julien et cet évanouissement, peut-être mortel, de sa fille, il sentait sans raisonner qu'il y avait là autre chose qu'une simple coïncidence, et, pour sa fille comme pour lui, il valait mieux qu'on ignorât l'état dans lequel il venait de trouver Suzanne. Il n'appela pas encore au secours.

Il eut assez d'empire sur lui-même pour se donner le temps de la réflexion.

Il trouvait sa fille habillée, sans lumière, et évanouie dans l'attitude d'une personne qui s'est précipitée vers une porte pour sortir, et qui n'a pu l'ouvrir, et qui est tombée au milieu de ses impuissants efforts.

Pourquoi à cette heure était-elle encore vêtue ! Pourquoi sans lumière ! Pourquoi évanouie, près de la porte !

Puyberton la déshabilla comme on déshabille un enfant endormi. Mais le vieux trafiquant n'était pas né pour cette besogne exquise. La maladesse, qui redoublait son trouble et sa douleur, eût fait pitié à voir. Il déchira la robe en l'enlevant ; il brisa les boutons des bottines ; il dut couper les lacets du corset ; les jupons, les pantalons, les bas, lui donnèrent un mal infini.

Mais ce n'était pas tout : il fallait procéder à la toilette de nuit ; passer la camisole, ensermer les cheveux dans le coquet bonnet qui encadre si bien un sommeil de jeune fille, enlever les boucles d'oreilles, délicatement.

Quand ce fut fini, le front de Puyberton était mouillé de sueur en même temps que son corps tremblait sous l'impression d'un froid intense.

Il mit en place les vêtements, le plus ordinairement du monde, comme Suzanne les eût placés elle-même avant de se coucher.

Puis il descendit.

Dans la salle, en bas, les servantes, effrayées, causaient encore du vol, et y mêlaient

des histoires d'autrefois, en caquetant. Antoine leur faisait voir comment il avait procédé pour tirer son coup de fusil. Philomène, qui s'était décidée enfin à sortir de sa chambre, tremblait, assise dans un coin.

Puyberton entra.

— Où est donc Suzanne, dit-il ; elle n'est pas descendue ? Tout ce bruit a pourtant dû la réveiller : montez la voir, ordonna-t-il aux servantes.

— Cette pauvre enfant n'aura pas eu le cœur de descendre, observa Mlle Philomène. C'est comme moi ; ça m'a pris dans mon premier sommeil, un vrai coup de tonnerre, monsieur ; je suis restée au moins vingt minutes avant de me remettre.

— Pourvu qu'elle ne soit pas malade, dit alors Puyberton, avec affectation et comme s'il ne savait rien.

Et il monta, suivi de la femme de chambre et de Mlle Philomène.

L'état de Suzanne était toujours le même ; dans son lit, elle semblait dormir pour ceux qui ne la regardaient pas de près et attentivement.

Puyberton, pour jouer sa comédie jusqu'au bout devant ces femmes, s'approcha du lit, et,

adoucissant sa voix :

— Suzanne, Suzanne ! dors-tu, mon enfant ?

Suzanne ne répondait pas.

Son père la toucha légèrement à l'épaule.

Il l'embrassa sur le front. Suzanne ne se réveillait pas.

Il approcha la lumière.

— Voyez ! s'écria-t-il, elle s'est évanouie dans son lit.

Aussitôt les femmes s'empressèrent : on alla chercher de l'eau, du vinaigre : une seconde fois la maison fut en émoi ; les ordres et les conseils se croisaient. Mais Puyberton, qui savait seul que ce n'était point là un évanouissement ordinaire, jetait enfin le masque impassible dont tout à l'heure il couvrait son visage ; délivré de sa contrainte, il éclatait en sanglots.

— Ma petite Suzanne ! disait-il, réveille-toi donc ! Ce n'est rien, le coup de fusil n'a tué personne ; reviens à toi.

Et il la disputait aux femmes, il l'embrassait, il lui baignait les tempes avec du vinaigre et il passait l'éponge sur ses joues avec une délicatesse dont on n'aurait pas cru capables ses rudes doigts de travailleur.

née, comme candidats à l'École de Saint-Maixent, auront lieu les lundi 5 et mardi 6 janvier 1894.

TOURS. — Demain dimanche 14 décembre, à 8 heures du soir, aura lieu à Tours un Concert d'un genre tout nouveau. On y entendra pour la première fois quatre jeunes virtuoses, lauréats du Conservatoire de Paris, déjà connus par leur talent. Le plus jeune a 11 ans, c'est le harpiste; le plus âgé a 13 ans, c'est le jeune Louis Aubert, pianiste, l'un des élèves préférés de Diemer, et qui est en même temps un soprano remarquable; c'est à lui qu'ont été confiés le 22 novembre dernier, à Saint-Eustache, les soli de la messe de sainte Cécile exécutées par l'Association des Artistes Musiciens.

Le programme de cette soirée musicale sans précédent est heureusement conçu et des plus intéressants.

On trouvera des billets à Tours, chez MM. Perny, rue de l'Archevêché, et Etesse, rue Nationale, 37.

LA LIBRE CONCURRENCE

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Le *Republicain*, qui en veut plus qu'il ne le dit encore aux cercles catholiques, a enfin trouvé un autre moyen pour les combattre que de demander leur suppression.

» Notre confrère invite les municipalités républicaines du département à suivre l'exemple que vient de leur donner un député de la Sarthe, M. Legludic, qui a fondé, paraît-il, un patronage laïque.

» A la bonne heure ! Le *Republicain* commence à s'amender. Le voici devenu sage, désormais, partisan de la libre concurrence et de la véritable égalité.

» Nous ne vous empêcherons jamais, nous autres catholiques, de créer tous les établissements que vous voudrez, à condition que vous nous permettiez aussi de ne point en franchir le seuil si cela nous déplaît, et pourvu que vous ne nous fermiez point méchamment les portes.

» Créez donc des patronages laïques, si cela vous amuse.

» Mais laissez-nous la liberté de faire prospérer nos patronages religieux.

» Le *Republicain* paraît enfin entrer dans cette voie libérale : nous nous en félicitons, car, pendant qu'il y est, il ne lui coûtera pas davantage de renier ses erreurs sur la façon dont il entendait naguère la liberté de l'enseignement secondaire.

» Notre confrère demandait ni plus ni moins que la fermeture des collèges libres dirigés par des religieux, sous prétexte que ces établissements d'instruction font concurrence à ceux de l'Etat.

» Mais tant mieux, tant mieux, confrère.

» La concurrence, il n'y a que cela !

L'évanouissement se prolongeait au-delà de toutes limites. Au bout d'une demi-heure, Suzanne n'avait pas encore repris le sentiment.

XII

Cependant Julien Dambray était en ce moment entre les mains de la police. La perquisition du commissaire amena de suite la découverte de 400,000 fr. dont Julien ne put justifier la possession.

On le conduisit au dépôt.

Mais une scène grave s'était produite auparavant. Au moment où le commissaire mettait la main sur les papiers contenus dans la poche du pardessus de Julien, celui-ci aperçut la lettre que Suzanne lui avait écrite le jour même pour le rendez-vous.

Il ne l'avait pas détruite; elle allait tomber entre les mains de ces hommes; elle deviendrait peut-être, pour les besoins de la justice, une sorte de document public et banal; Julien ne pouvait souffrir cette profanation; il arracha donc vivement la lettre des mains du commissaire et tenta de la déchirer.

Les agents se précipitèrent sur lui, ils tentèrent de lui saisir les bras.

Il voulait, lui, se dégager pour porter la let-

» Vous le déclarez vous-même pour les cercles catholiques.

» Admettez-la pour nos écoles et nos pensionnats. — L. FRANCHET. »

LA MYOPIE CHEZ LES FAUVES

Voici un extrait du compte rendu de l'Académie de Médecine du 9 décembre 1890 :

« M. Motais (d'Angers) lit un travail sur la myopie chez les grands fauves (lions, tigres, panthères, etc.). On sait que les animaux sauvages sont tous *hypermétroques*, c'est-à-dire que leurs yeux sont principalement organisés pour la vue à longue distance. L'homme à l'état sauvage ou vivant en plein air, comme le paysan et le marin, est également hypermétrope.

» M. Motais a constaté l'hypermétropie chez tous les animaux des ménageries pris après l'âge de six à huit mois. Mais il a observé ce fait nouveau et très intéressant de l'apparition de la myopie sur un certain nombre d'animaux nés à la ménagerie ou pris peu de mois après leur naissance. D'après M. Motais, ces animaux deviendraient myopes parce qu'ils sont soumis très jeunes et d'une manière permanente à la vision rapprochée.

» M. Motais fait observer que ces conditions du développement de la myopie chez les fauves sont identiques à celles des enfants dans les collèges et les écoles, les enfants commençant leurs études très jeunes, avec des yeux par conséquent très malléables, s'habituant à une vision excessivement rapprochée par suite de l'absence d'hygiène scolaire dans la plupart des maisons d'éducation. »

UN MAIRE SUSPENDU

M. Cleiftie, préfet de la Vienne, vient de commettre une insigne maladresse.

Il a suspendu l'honorable maire de Verrières, M. de Marne.

Savez-vous pourquoi ?

Nous vous le donnons en mille.

M. le Juge de paix de Lussac correspondait assez fréquemment avec son suppléant, ainsi qu'avec le médecin et le notaire de Verrières.

Il adressait ses lettres à M. de Marne, avec prière de les faire remettre à destination.

M. de Marne pensa avec raison qu'il n'entraîna pas dans son rôle de maire de servir de bureau de poste. Il écrivit donc à M. le Juge de paix de Lussac qu'il n'était pas facteur et qu'il n'entendait pas faire perdre à la République le prix des affranchissements.

Colère du Juge de paix, qui courut se plaindre au sous-préfet, lequel réclama un châtiement pour le maire de Verrières.

M. le préfet, trop heureux de frapper un maire conservateur, prit aussitôt un arrêté de suspension qui vient d'être notifié à M. de Marne.

tre à sa bouche, la déchirer, l'avalier comme font les prisonniers qui veulent dérober à leurs gardiens et à leurs juges des papiers compromettants.

La lutte s'engagea.

Un suprême effort dégagait Julien, précisément comme il recevait un coup de casse-tête qui lui brisait le poignet.

Mais ce coup brutal ne lui arracha pas un cri de douleur : il put bondir jusqu'au cabinet de toilette et tirer la porte à lui de la seule main dont il put se servir.

Les agents ne firent pas longtemps le siège de la porte : six mains luttèrent contre une seule, et bientôt Julien céda.

Alors, tout à coup, il lâcha le loquet, et se présentant avec tranquillité au commissaire :

— Je suis à vous, monsieur, dit-il; faites de moi maintenant ce que vous voudrez.

Maintenant, en effet, la lettre de Suzanne était détruite : il lui avait suffi d'un instant; le reste lui importait peu.

Le commissaire lui fit mettre les menottes; il subit cette opération sans résistance. Il embrassa sa mère demi-morte de peur; il suivit les agents dans le plus grand calme, il sentait à peine la douleur de son poignet brisé.

Dans la réponse qu'il a envoyé au préfet de la Vienne, M. de Marne rappelle poliment M. Cleiftie au respect de la loi. Nous citons les deux passages suivants qui sont bien significatifs :

« En bon citoyen, désireux de ne pas favoriser le procédé Wilson employé par le Juge de paix de Lussac, au sujet des timbres-poste, je lui ai adressé la lettre qui me vaut ma suspension. Je dois vous dire, monsieur le préfet, que j'ai adressé une lettre à un de vos prédécesseurs, M. Obissier-Saint-Martin, conçue dans les mêmes termes que celle que j'ai adressée à M. le Juge de paix. M. Obissier a cessé de suite sa correspondance avec le suppléant de la justice de paix et ne m'a pas suspendu de mes fonctions.... »

« Si le Juge de paix a franchise avec le suppléant, le médecin ou le notaire, il n'a qu'à leur adresser sa correspondance directement.

» S'il ne l'a pas, qu'il affranchisse ses lettres. »

CONCOURS MUSICAL

On nous prie d'annoncer que la musique municipale d'Evron (Mayenne) organise, pour l'an prochain, un grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonies et de fanfares.

Un comité vient de se constituer à cet effet et dans sa première réunion il a décidé que ce concours aurait lieu les samedi 27 et dimanche 28 juin 1894.

Il comprendra : concours de soli, de lecture à vue, d'exécution et d'honneur.

De nombreux prix consistant en couronnes, palmes et médailles, seront décernés aux vainqueurs; de plus, des primes importantes en argent seront données pour prix du concours d'honneur, auquel pourront prendre part toutes les sociétés.

Un règlement détaillé du concours sera adressé sous peu aux sociétés de la région.

On annonce la mort de M. le comte Le Mintier de Saint-André, ancien capitaine de cavalerie, ancien commandant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, blessé et décoré à Champigny.

MORT A LA COUR D'ASSISES

On annonce de Vannes, 12 décembre, que M. Jean-Pierre Thomas, âgé de cinquante-deux ans, agent de la marine en retraite, demeurant à Lorient, siégeait à la Cour d'assises, comme chef du jury, lorsqu'il fut, au cours de l'audience, vers deux heures, subitement pris d'une syncope. Il fut immédiatement transporté à son hôtel, où, malgré tous les soins dont il a été l'objet, il a succombé à onze heures jeudi soir.

En instance de divorce :

— Je vous jure, Monsieur le président, que mon mari m'a rompue de coups.
— Lui, un manchot !

Il ne prévoyait point ce qui pourrait lui arriver. Il se sentait si fort de son innocence !

Julien passa le reste de la nuit au Dépôt.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 13 décembre, *La Basoche*, opéra-comique en 3 actes, paroles de A. Carré, musique de A. Messager.

Dimanche 14 décembre, *La Favorite* et *Mam'zelle Nitouche*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 14 décembre, *Le Bossu*, drame.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLE

LUNDI 15 Décembre 1890

Pour les représentations de Mademoiselle PAULINE ROCHER, forte chanteuse des théâtres de Bruxelles et Lyon, et de M. DUTREY, 1^{er} ténor des théâtres de Bordeaux et d'Anvers.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, de MM. Scribe, Royer et G. Vaez, musique de DONIZETTI.

DISTRIBUTION : Fernand, M. Dutrey. — Alphonse, roi de Castille, M. Deruy. — Balthazar, M. Queulain. — Léonor, M^{lle} Pauline Rocher. — Inès, M^{me} Gréteaux. — Gaspard, M. Damestoy. — Seigneurs et dames de la cour, pages, gardes, moines.

— Justement, il me battait à bras raccourcis !

On y revient toujours. — Envieux du succès sans précédent que les Pilules Suisses ont obtenu, on a souvent essayé de leur faire concurrence, et si, trompé par des promesses fallacieuses, le public les a délaissées pendant quelque temps, on a constaté que, peu après, il y revenait toujours, convaincu qu'il n'y a rien de meilleur en ce genre.

MARCHÉS

SEGRÉ. — *Marché du 10 décembre*

Froment, d.-décaltre, 3 80. — Orge, 2 fr. — Sarrasin, 1 90. — Avoine, 1 80. — Beurre, le demi-kil., 1 fr. 10. — Œufs, la douzaine, 1 fr.

Les veaux se vendaient sur pied 95 c. le kilog.

BEAUFORT, 10 décembre

Froment, double-décaltre, 3 90. — Seigle, 2 60. — Avoine, 1 90. — Pommes de terre, » 70. — Noix, 3 75. — Châtaignes, 3 fr.

CHINON. — *Marché du 11 décembre*

Farines, les 157 kil., 56 fr. — Froment, l'hectolitre, 18 50. — Foin, les 50 kil., 3 fr. — Paille, 2 fr. — Bois à brûler, le stère, 44 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 60. — Veaux sur pieds, le kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Poulets, la paire, 4 fr. 25. — Canards, 3 fr. — Oies, 10 fr. — Dindons, 12 fr. — Beurre, le kil., 2 50.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LE LAPIN

MÉDAILLE

D'OR

PAPIER

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BEAUCOUR, 18, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30
— — — — — très grosses 1 A ganteuil. 2.50
Jardinière, Macedon F^{onds} d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg. Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Froment-commerces, Phectolitres	19 25	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 95	Veau	2 40
Méteil	15 50	Mouton	1 60
Seigle	12	Poulets la couple	4
Orge	11	Dindonneaux	4 50
Avoine	8 75	Canards	4 50
Sarrasin	—	Oies	4 11
Haricots blancs	28	Beurre le kilog.	2 40
Haricots rouges	24	(Eufs la douzaine	1 30
Fèves	—	Foin, la charretée de	45
Noix	17	780 kilog.	45
Châtaignes	10	Luzeine	40
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Son	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	40	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Farines, la culasse de 157 kilog.	57	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 140 à 150
Champigny	150 à —
Varrains	140 à —
Bourgneil	150 à —
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	110 à 115
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 19 25 à » »	de 9 50 à » »
Saumur,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » »
Cholet,	de 18 75 à » »	de 8 25 à » »
Baugé,	de 18 50 à 19 » »	de 9 » » à 9 50
Segré,	de 18 75 à » »	de 9 50 à » »
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » »
Montfaucon,	de 18 50 à 18 70	de 8 50 à » »
Chemillé,	de 20 » à 20 50	de 9 » » à » »
Champloceaux,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »
St-Florent-le-Vieil,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » »
Vihiers,	de 18 75 à » »	de 9 » » à » »
Brissac,	de 19 » » à » »	de 8 50 à » »
Chalonnas,	de 18 75 à » »	de 8 50 à 9 » »
Doué,	de 18 75 à » »	de 8 50 à » »

Nantes, blés américains, de 25 » » à 26 » » les 100 kilos.
Bons blés français, de 23 75 à 24 25 les 100 kilos.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations Hivernales et Balnéaires des Pyrénées.

Des Billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général, d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les Stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour certaines gares du réseau du Midi, et notamment pour Arcachon, — Biarritz, — Dax, — Guéthary, — Pau, — Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une ou deux fois de 5 jours, moyennant le paiement pour chaque période d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

Suivant adjudication reçue par M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le 2 décembre 1890, M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, s'est rendu adjudicataire de l'établissement de bains et d'hydrothérapie, situé à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 17, et dépendant de la succession de M. LOROUET, moyennant le prix de 15,400 fr.

Les oppositions seront reçues à Saumur, en l'étude de M^e AUBOYER, notaire, jusqu'au 25 décembre 1890.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 28 décembre, à 1 heure, à Saumur, étude de M^e BRAC,

PETITE PROPRIÉTÉ
RENFERMÉE

Comprenant : habitation et servitudes, jardin bien arboré, vignes, contenant 44 ares, quartier de Nantilly, canton de Grenelle, bordée de chemins de deux côtés.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, 41, et à M^e BRAC, notaire. (904)

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON
Propre au Commerce
Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 46, rue Bodin. (930)

A Louer présentement
MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

BELLE OCCASION
A VENDRE

UN MOTEUR à GAZ
(force 4 chevaux), du système Otto

Modèle de l'Exposition 1889. Etat de neuf. — Intermédiaire et accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BONS PETITS VINS ROUGES
55 francs la barrique
Droits non compris.

S'adresser à M. Henri RUE, négociant, rue Daillé, 7, à Saumur.

DISTRIBUTION
D'IMPRIMÉS **ANDRÉ**

rue de la Cocasserie, n° 43. Confection d'adresses pour lettres de deuil, distribution à domicile.

Étude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE
De MOBILIER
& de Marchandises neuves
Après décès

Le Dimanche 21 décembre 1890, à une heure après-midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, à la vente publique et aux enchères des meubles, objets mobiliers et marchandises neuves, dépendant tant de la communauté ayant existé entre M. et M^{me} LEVET-BERGER, marchands de rouennerie à Saint-Clément-des-Levées, que de la succession de M^{me} LEVET, décédée.

La vente se fera dans la maison où est décédée la dame LEVET, située à Saint-Clément-des-Levées, rue de la Gaie, et a été autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 8 décembre 1890.

On vendra notamment :

Lits, armoire, buffet, tables, chaises, draps, chemises, linge, vêtements, étoffes diverses, rouennerie, lainages, toile, velours, habillements complets, parapluies, épicerie, mercerie, une charrette à bras dite baladeuse, enfin tous les objets composant le mobilier et le magasin desdits époux LEVET-BERGER.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité ;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne ;
3^o 185 ÉTAUSSES avec leurs branches, essence frêne, saule et orme ;

4^o 40 beaux BALIVEAUX, en frêne, pouvant faire du bois de travail, charbonnage, etc.

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17.

AVIS

M. LANGLOIS, expert à Saumur, acquéreur de l'établissement de Bains et d'Hydrothérapie, a l'honneur d'informer le public qu'une réorganisation complète, et aussi confortable que possible, vient d'être rétablie et que, dès maintenant, la clientèle y trouvera tout ce qui est nécessaire à l'hygiène.

UN HABILE PÉDICURE est attaché à l'établissement.

OUVERTURE : Service d'hiver. — De 7 heures du matin à 10 heures du soir ; le dimanche, fermeture à 4 heures de l'après-midi.

Pour avis, LANGLOIS.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

GRANDE
VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le Dimanche 21 décembre 1890, et jours suivants, à midi, au lieu du 14 décembre, jour porté par les anciennes affiches, aux Rosiers-sur-Loire, en la maison où est décédée madame veuve BAILLERGEAU,

Il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} BAILLERGEAU.

On vendra notamment :

Un ameublement complet de salon Louis XV, un piano, une grande quantité de fauteuils et chaises de toutes sortes, plusieurs belles garnitures de cheminées, une superbe lampe en cuivre jaune avec sa suspension, un lustre en cuivre et des appliques, plusieurs tables à jeu et à ouvrage, plusieurs tables rondes dont une à rallonges, trois grandes glaces à cadres dorés, plusieurs autres glaces, une cave à liqueur, plusieurs guéridons, deux secrétaires en palissandre et acajou, un canapé, plusieurs tapis et carpettes, six candélabres, une armoire à glace, trois lits en acajou, deux lits en noyer, tables de nuit, tables de toilette, commode-toilette, une grande quantité de rideaux, linge de table, draps, couettes, oreillers, traversins, couvre-pieds, nappes, serviettes, torchons, batterie de cuisine très complète, plusieurs services de table, vin blanc et rouge en fûts et en bouteilles, bouteilles vides, deux génisses et une grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus. (890)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (779)

TAILLE DES ARBRES
& entretien des Jardins

Victor MONTAUDON
Horticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR
SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

Changement de Domicile

M^{me} RIOBÉ, sage-femme, rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant RUE DU PORTAIL-LOUIS, 33.

Prend des pensionnaires à des prix très modérés. (927)

Pépinières du Sud-Ouest
DOMAINE de SAINT-SORLIN-sur-BIRONNE
F. L. CARRIÈRE
Propriétaire, ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Forestière, Membre du Comité central du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

PLANTES AMÉRICAINES
Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties.

PLANTES RACINÉS, GREFFÉS, ENTIÈREMENT SOUDÉS
Adresse postale et télégraphique : CARRIÈRE, Royan (Charente-Inférieure)
Représentant pour les arrondissements d'Angers et de Saumur : M. BAUGÉ, Pépiniériste, à Rochefort-s.-Loire. Bar. du Valenciennes sur le Canal.

IMPRIMERIE P. GODET
SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives
CARTES DE VISITE

Imprimées	4.50	Gravure sur pierre	2.75
—	2 »	—	3 »
—	2.50	—	3.50

Plus de 80 modèles différents. Gravure cuivre ou taille-douce

Par quantités, 4 fr. 25 et 1 fr.

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE
LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

ÉPICERIE PARISIENNE
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS
DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.
— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.
Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.
Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.
Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.
La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.